



En Bretagne, un enfant sur quatre vit au quotidien avec un seul de ses parents

En 2018, sur 100 enfants mineurs résidant au sein d'une famille en Bretagne, 72 vivent dans une famille « traditionnelle », composée d'un couple et de ses enfants, et 18 dans une famille monoparentale, le plus souvent avec leur mère. Enfin, 10 vivent au sein d'une famille recomposée : 7 avec un de leurs parents et un beau-parent et 3 avec leurs deux parents et au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Les familles monoparentales résident fréquemment comme locataires dans les villes-centres ou les banlieues des grands pôles urbains. Les familles « traditionnelles » et recomposées, majoritairement propriétaires de leur logement, sont plus souvent installées dans le périurbain ou en dehors des grands pôles. Les habitations y sont plus spacieuses, permettant ainsi de limiter les cas de surpeuplement du logement, en particulier pour les familles recomposées qui, pour 40 % d'entre elles, ont au moins trois enfants.

Auteurs : Jean-Marc Lardoux, Dominique Tacon (Insee)

En Bretagne, un enfant sur dix vit au sein d'une famille recomposée

En 2018, 693 000 enfants mineurs vivent au sein d'une famille (*définitions*) en Bretagne. Parmi eux, 72 % vivent dans une famille « traditionnelle » (*figure 1*), comparé à 68 % dans l'ensemble de la France (hors Mayotte). Sur ce critère, la Bretagne se situe au 2^e rang des régions françaises, derrière les Pays de la Loire (74 %). Inversement, les parts d'enfants mineurs vivant au sein d'une famille recomposée (10 %) ou d'une famille monoparentale (18 %) sont moins élevées qu'au niveau national (respectivement 11 % et 21 %). Les enfants des familles recomposées sont issus de l'union précédente d'un conjoint (7 %) ou de la nouvelle union (3 %).

Au total, 25 % des enfants mineurs bretons vivent ainsi au quotidien avec un seul de leurs parents, dans une famille

recomposée ou monoparentale. Dans 80 % des cas, ces enfants vivent plus de la moitié du temps avec leur mère. Les autres enfants mineurs (75 %) vivent avec leurs deux parents, que ce soit au sein d'une famille « traditionnelle » ou d'une famille recomposée. Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (72 %).

Parmi les enfants de moins de 3 ans, 82 % vivent dans une famille « traditionnelle », 8 % dans une famille recomposée et 10 % dans une famille monoparentale (*figure 2*). En raison des séparations, la part des enfants vivant au sein d'une famille « traditionnelle » diminue avec l'âge. Ainsi, seuls 66 % des enfants âgés de 15 à 17 ans vivent dans une famille « traditionnelle », alors qu'ils sont 11 % à avoir leur résidence habituelle dans une famille recomposée et 23 % dans une famille monoparentale.

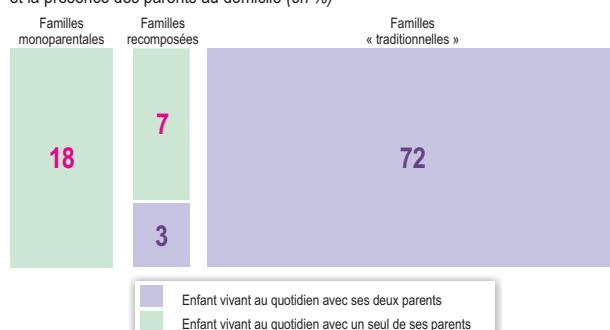
Les familles recomposées, plus grandes, résident plus souvent en dehors des grands pôles urbains

Près de 40 % des familles recomposées ont 3 enfants ou plus. Cette proportion de familles nombreuses est largement supérieure à celle des familles « traditionnelles » (20 %) et monoparentales (15 %). Les familles recomposées comptent en moyenne 4,3 personnes (y compris enfants majeurs le cas échéant) contre 3,9 pour les familles « traditionnelles » et 2,7 pour les monoparentales. Dans la moitié des familles recomposées vit au moins un enfant du couple actuel, celui-ci cohabitant ainsi avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur.

Les familles monoparentales résident plus fréquemment dans les villes-centres ou les banlieues des grands pôles urbains (*définitions* *), leur permettant ainsi d'avoir plus facilement accès aux équipements collectifs. À titre d'exemples, plus de 30 % des enfants des villes de Rennes et Brest vivent dans des familles monoparentales. Les familles « traditionnelles » sont

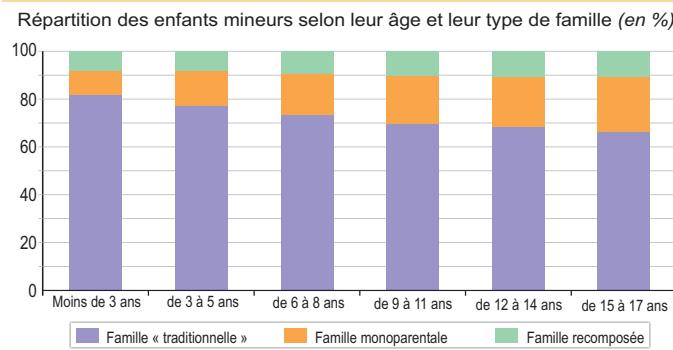
1 Un enfant sur quatre vit au quotidien avec un seul de ses parents, au sein d'une famille monoparentale ou recomposée

Répartition des enfants mineurs selon le type de famille dans leur résidence habituelle et la présence des parents au domicile (en %)



Champ : Bretagne, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

2 Plus les enfants sont âgés, moins ils sont nombreux à vivre dans une famille « traditionnelle »



Champ : Bretagne, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

plus souvent installées dans le périurbain proche des pôles. Cet environnement offre des logements plus grands et moins chers que dans les villes-centres, tout en restant à proximité des emplois. Les familles recomposées vivent plus souvent en dehors des grands pôles urbains. Les habitations y sont également plus spacieuses et moins onéreuses, limitant les cas de surpeuplement du logement.

Les parents des familles « traditionnelles » plus souvent propriétaires et en emploi

Les familles « traditionnelles » bretonnes sont très majoritairement (80 %) propriétaires de leur logement (*figure 3*). À l'opposé, les familles monoparentales le sont seulement pour un tiers d'entre elles, et les locataires sont quasiment aussi nombreuses en dehors que dans le parc HLM. Un enfant sur dix vivant dans une famille monoparentale réside dans un logement considéré comme surpeuplé (*définitions**). Les familles recomposées sont dans une position intermédiaire : près de 60 % d'entre elles sont propriétaires de leur logement et parmi les familles locataires, deux tiers le sont hors HLM.

Les deux parents ont un emploi dans près de 80 % des familles « traditionnelles », tout comme les deux membres du couple dans 66 % des familles recomposées. À l'opposé, les deux conjoints sont sans emploi dans 3 % des familles « traditionnelles » et 7 % des familles recomposées. Par comparaison, 30 % des parents à la tête d'une famille monoparentale sont sans emploi. ■

3 Des conditions de logement plus favorables pour les familles « traditionnelles »

Conditions de logement des enfants mineurs selon le type de famille dans leur résidence habituelle

	Proportion d'enfants vivant dans un logement suroccupé (en %)	Proportion d'enfants selon le statut d'occupation du logement de la famille (en %)					Total
		Propriétaire	Locataire, hors HLM	Locataire HLM	Logée gratuitement		
Familles « traditionnelles »	3	79	13	6	2	100	
Familles monoparentales	10	34	29	34	3	100	
Familles recomposées	7	58	27	13	2	100	
Ensemble	4	69	17	12	2		100

Champ : Bretagne, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Le statut matrimonial des couples avec enfant(s) mineur(s)

En France en 2018, 64 % des couples avec au moins un enfant mineur sont mariés (qu'il s'agisse d'une famille « traditionnelle » ou recomposée), 13 % sont pacsés et 23 % vivent en union libre.

En Bretagne, parmi ces couples avec enfant(s) mineur(s), la proportion des couples mariés est moindre (61 %), celle des couples pacsés plus importante (16 %) et celle des couples en union libre semblable (23 %). Dans les familles « traditionnelles », les couples mariés sont plus fréquents (63 %) et ceux en union libre moins représentés (20 %). Inversement, dans les familles recomposées, les couples sont moins souvent mariés (39 %) qu'en union libre (47 %).

Source

Les résultats sont issus de l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population de 2018. Elle comprend pour la première fois des questions détaillées sur les relations entre les habitants du logement, et notamment les liens familiaux. Ces nouvelles informations permettent en particulier de distinguer les familles « recomposées » des familles « traditionnelles ». Des résultats plus approfondis seront exploitables à partir de 2023, lorsque 5 EAR (de 2018 à 2022) seront disponibles avec ces nouvelles informations. La précédente source qui permettait cette distinction est l'enquête Famille et logements réalisée par l'Insee en 2011. Par ailleurs, les enfants en garde alternée qui habitent la moitié du temps avec chacun de leurs parents sont désormais comptabilisés dans le logement qu'ils occupaient à une date définie (premier jour de l'enquête), afin d'éviter tout risque de doubles comptes.

Définitions et méthode

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Est considéré ici comme **enfant** une personne vivant la majorité de son temps dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est lui-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. L'étude est restreinte aux familles comprenant au moins un enfant mineur (en âge révolu). En revanche, pour définir le type de famille (« traditionnelle », monoparentale ou recomposée), tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge.

Au sein des couples avec enfant(s), les **familles recomposées** comprennent un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères/sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la **famille** est dite « **traditionnelle** ». Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Par construction, l'étude exclut les enfants qui vivent sans leurs parents, ainsi que ceux vivant dans des communautés ou dans des habitations mobiles. Au niveau national, en 2018, ces derniers représentent moins de 2 % des enfants mineurs.

* ville-centre et banlieue, pôle urbain, indice de peuplement des logements : cf. définitions sur [insee.fr](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>)

Champ : Bretagne, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Maquette :
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », Élisabeth Algava, Kilian Bloch, Vincent Vallès (Insee) – Dans : *Insee Première*, n° 1788 (2020, janv.)
- « En 2016, 400 000 enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés », Élisabeth Algava, Sandrine Penant, Leslie Yankan (Insee) – Dans : *Insee Première*, n° 1728 (2019, janv.)
- « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », Guillemette Buisson (Insee) – Dans : *Insee Analyses*, n° 35 (2017, oct.)
- « Couples et familles : entre permanences et ruptures », Marceline Bodier, Guillemette Buisson, Aude Lapinte, Isabelle Robert-Bobée (Insee) – Dans : *Insee Références*, « Couples et familles », édition 2015 (2015, déc.)

